



Déchoir l'autorités parentale de ma mere

Par **laure mouton**, le **05/12/2018** à **22:03**

bonsoir,
je réside chez mon père depuis bientôt 6 ans , ma mère ayant un droit de visite un samedi toutes les deux semaine de 10H a 18H depuis un jugement pour maltraitance de sa part et de sont ex compagnon,. elle doit plus de 2000 euros a mon père pour la pensions alimentaire qui depuis un jugement de deux mois la libéré de ce droit mais qui la maintient de l'autorité parentale. de plus cela fait 6 ans que malgré les jugement, elle ne consent pas a me donner mes papier d'identités, a savoir; carte d'identité, carnet de santé, carte de groupe sanguin... j'ai 16 ans révolu et je souhaiterais savoir qu'elle démarche prendre pour ne pas être obligé de lui faire signer des document important et lui enlever tout droit sur moi.

Par **Visiteur**, le **05/12/2018** à **22:11**

Bonjour

Pour les papiers, saus carnet de santé, je pense que vous pouvez en obtenir de nouveaux, voyez cela avec votre père.

Pour une (difficile) procédure de déchéance, des élé ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135>